

Conditions Générales de Vente

Article 1. Généralités et conditions d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles et financières entre l'entreprise Maria Créations et toute personne (particulier ou professionnel) souhaitant bénéficier de ses services.

Préalablement à la conclusion du devis et/ou contrat, le Client se doit de réclamer les CGV si celles-ci ne lui ont pas été remises. En cas de contradiction entre les Conditions Particulières figurant au devis et/ou contrat signé par le Client et celles figurant aux présentes CGV, les dispositions du devis sont seules applicables.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV, en apposant la mention "Lu et approuvé", date et signature, à la fin de ce document.

A la date de la signature du devis et/ou contrat, accompagné des CGV, le Client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours, au-delà duquel les présentes conditions générales sont destinées à définir leurs droits et obligations réciproques. Ce délai de rétractation est ramené à sept (7) jours dans le cas où le délai entre la signature du devis et/ou contrat et l'événement, est inférieur à six (6) semaines.

Article 2. Identification de l'entreprise

La société Maria Créations, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 884 542 358 R.C.S. Marseille, dont le siège social est situé à 857 Avenue Emile Ripert - 13600 La Ciotat, propose des services d'organisation et de coordination d'événements.

Article 3. Conditions des prestations et des tarifs

Toute demande de prestation de l'entreprise Maria Créations fait l'objet d'un devis estimatif, détaillé et personnalisé remis ou envoyé (courriel et/ou lettre simple) au Client. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminées à partir de la demande exprimée par le Client, ainsi que toutes les modalités et coûts y afférents. Les prestations décrites dans le devis et/ou contrat, ainsi que les illustrations et/ou photographies, sont données à titre d'information et n'ont pas de valeurs contractuelles.

Les tarifs sont valables jusqu'à la date indiquée sur le devis et/ou contrat. La communication des tarifs, n'est pas un engagement de prix fermes. Ceux-ci étant susceptibles de variations suivant les prestations et services désirés, les conditions techniques et de réalisation. Les tarifs sont également susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques et en l'absence de confirmation de réservation opérée avant la fin de délai de validité inscrit sur le devis et/ou contrat, par la confirmation écrite du Client, accompagnée des CGV signées et du versement de l'acompte demandé (inscrit sur le devis et/ou contrat).

Une fois la réservation confirmée, il n'est plus possible de modifier les prestations demandées. Les prestations supplémentaires non prévues dans le devis initial et/ou contrat, feront l'objet d'un nouveau devis et/ou avenant au contrat, soumis aux mêmes conditions que le devis et/ou contrat initial. L'entreprise Maria Créations se réserve le droit d'augmenter le tarif de la prestation selon la charge de travail induite par la modification du devis et/ou contrat. Le Client reste toutefois libre d'accepter ou non les propositions ; il peut les accepter en l'état, en demander toutes modifications ou refuser l'ensemble du projet sans avoir à en préciser les motifs. Dans ce dernier cas, le Client dégagerait immédiatement l'entreprise Maria Créations de toute obligation envers lui et ne pourrait prétendre, de ce fait, au remboursement de tout ou partie des acomptes déjà versés.

Les frais de transport, d'hébergement et autres coûts annexes seront facturés en supplément si nécessaire. A savoir que des frais de déplacement (calculés sur la base du barème des frais kilométriques en vigueur) sont facturés au Client dès lors que le lieu de l'événement se situe à plus de vingt (20) kilomètres du lieu du siège social de l'entreprise Maria Créations. Des frais d'hébergement sont facturés au Client dès lors que le lieu de l'événement se situe à plus de quatre-vingt (80) kilomètres du lieu du siège social de l'entreprise Maria Créations.

Article 4. Paiement

Les règlements des services et/ou prestations réalisés par Maria Créations s'effectuent en euros Toutes Taxes Comprises, quelque soit la nationalité du Client, par virement bancaire.

Le règlement des services et/ou prestations réalisés par Maria Créations est, sauf convention expresse et écrite entre les deux parties, échelonné comme suit :

- Règlement du premier acompte de 50% du montant total du devis et/ou contrat signé
- Règlement du solde de 50% du montant total de devis et/ou contrat, sur présentation de la facture, vingt (20) jours avant le début de la prestation, objet du devis.

Cet échéancier peut être modifié si le délai entre la signature du devis et/ou contrat et la date de l'événement, ne permet pas de le respecter.

Tous devis et/ou contrat d'un montant inférieur à 300€ TTC devront faire l'objet d'un paiement comptant, sur présentation de la facture au jour de la signature du devis et/ou contrat par le Client.

Aucun escompte ne sera accepté pour le paiement anticipé ou comptant.

Sauf acceptation expresse de Maria Créations, les factures d'acomptes et de soldes, sont payables dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception de la facture par le Client.

En cas de retard de paiement, toutes sommes non payées à l'échéance figurant sur la facture, entraînent de plein droit les intérêts moratoires dus par le Client au taux de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, par jour de retard. Les frais de relance, procédures, dossiers, recouvrement contentieux, honoraires d'officiers ministériels, d'huissiers ou personnels juridiques autorisés, seront à la charge du Client. En cas de défaut de paiement après échéance et quarante-huit (48) heures après une mise en demeure restée sans réponse, la prestation peut être résiliée de plein droit par Maria Créations si elle l'exige.

Article 5. Obligations du prestataire

Pendant la durée du mandat, Maria Créations s'engage à rechercher et mettre en œuvre tous les composants tels définis dans le devis et/ou contrat signé.

Les obligations de Maria Créations quant au respect des entières obligations pourront être redéfinies si un cahier des charges plus précis est établi et accepté par les deux parties.

Maria Créations tiendra informé le Client de l'évolution de son dossier et lui fournira les descriptifs des prestations sélectionnées.

Maria Créations s'engage à ne pas divulguer les informations fournies par le Client qui seront tenues confidentielles. Toute information recueillie dans le cadre de l'établissement du cahier des charges pourra être communiquée aux partenaires commerciaux de Maria Créations, qui seront tenus aux mêmes règles de confidentialité.

Article 6. Obligations du Client

Le Client s'engage à ne pas dissimuler à Maria Créations quelconques données qui seraient de nature à retarder, entraver, contrarier ou désorganiser le projet ou sa réalisation. Le Client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont Maria Créations aurait besoin. Le Client s'engage à ne pas intervenir directement, avant, pendant et après l'événement, auprès des fournisseurs, prestataires externes, sous-traitants, artistes, personnels, partenaires et collaborateurs de Maria Créations. Le Client s'oblige à respecter et à accomplir les conditions particulières de tel(s) ou telle(s) intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier, à régler toute cautionnement ou garantie qui s'avèreraient nécessaire avant le parfait règlement de l'intégralité des sommes dues.

Article 7. Choix des prestataires

Les prestataires externes intervenant pour l'entreprise Maria Créations, seront proposés au Client. Le Client s'interdit toutes prises de contact directes avec un prestataire qui lui aurait été présenté par Maria Créations.

L'entreprise Maria Créations est tenue de remplacer un prestataire absent ou indisponible qu'il aura proposé, par un autre prestataire équivalent, dans la mesure où cette absence aura été signalée à l'entreprise Maria Créations au moins deux (2) semaines avant le début de l'événement, objet du devis.

Le Client peut choisir des prestataires en dehors de cette sélection, cependant il a l'obligation d'en prévenir l'entreprise Maria Créations avant la signature de son devis et/ou contrat et de lui faire valider, sous réserve de la faisabilité logistique et des exigences de l'événement.

Toute modification de prestataire après la signature du devis pourra entraîner une réévaluation des prestations proposées et des coûts associés.

Article 8. Matériels, mobiliers et décoration

Le Client s'engage à respecter le matériel, mobilier et éléments de décoration mis en place par le prestataire conformément à l'usage pour lequel il a précisément été installé et à le rendre dans l'état dans lequel il a été mis à sa disposition. Le Client sera seul responsable du fait des accidents ou incidents qui pourraient survenir à la suite de l'utilisation du matériel, mobilier et éléments de décoration. En cas de casse ou de détérioration, le Client s'engage à régler 50% de la somme totale de l'événement en virement bancaire dans un délai de dix (10) jours suivant l'événement.

Article 9. Conditions d'annulation

Toute annulation à l'initiative du Client devra se faire par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, au siège social de l'entreprise. En cas d'annulation, le Client ne pourra prétendre au report de l'événement à une date ultérieure.

Si l'annulation du mandat est à l'initiative du Client, les pénalités d'annulation s'élèveront aux montants déjà versés ou dus à la date d'annulation, sans jamais que le montant de la facturation puisse être inférieur aux frais déjà engagés au moment de l'annulation ; soit un acompte n'est pas restituable.

Si l'annulation intervient un (1) mois avant la date de l'événement, les pénalités correspondront à 100% du montant total du devis et/ou contrat signé.

L'entreprise Maria Créations est en droit de résilier le contrat à tout moment, en cas de motif légitime. A savoir : si les obligations du présent article 6 ne sont pas respectées, si la réservation pour un événement est effectuée en fournissant des éléments fallacieux ou mensongers pour des informations importantes telles que l'intention du Client ou de l'événement, si Maria Créations a des raisons de supposer que l'événement peut mettre en danger son bon fonctionnement, sa santé physique ou psychique, sa sécurité ou sa réputation sans que cela lui soit imputable. Si dans les quarante-huit (48) heures qui suivent une relance par lettre recommandée avec accusé de réception ou une mise en demeure, pour un retard de paiement, assorti ou non de pénalités de retard, le Client ne s'est pas acquitté des sommes dues, le contrat est résolu de plein droit et l'entreprise Maria Créations est déchargée immédiatement de toutes obligations envers le Client. Le paiement restant dû. En cas de force majeure, circonstances exceptionnelles et/ou décisions de l'Etat, le(s) service(s) et/ou prestation(s) prévus par Maria Créations seront reportés à une date ultérieure ou annulés suivant le souhait du Client, sans remboursement au Client des montants préalablement versés.

Article 10. Clauses d'assurance, responsabilités et forces majeures

Le Client est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même ou les participants pourraient causer au cours de la prestation de l'événement et/ou pendant toute la durée du mandat. Le Client déclare et garantit avoir la pleine et entière capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et certifie être titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité. L'entreprise Maria Créations décline toute responsabilité pour les dommages corporels et incorporels de quelque nature que ce soit (vols, dégradations, intoxications, etc.) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels, etc.) apportés par le Client, y compris le(s) prestataire(s) choisi(s) en dehors de la sélection transmis par Maria Créations (cf. Article 7) ou appartenant aux participants, convives, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons, jardins, etc.). Le Client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et/ou tous convives le cas échéant, à tous recours à l'encontre de l'entreprise Maria Créations en cas de survenance de l'un des quelconques événements précipités.

Maria Créations sera déchargé de toute obligation au cas où un événement de force majeure fortuit surviendrait (grève, incendie, dégâts des eaux, etc.).

Et en aucun cas, Maria Créations ne peut être tenue pour responsable des préjudices directs et indirects liés à l'exécution de la (des) prestation(s) fournie(s) par le(s) prestataire(s) concerné(s), le(s)quel(s) est (sont) seul(s) responsable(s) vis à vis du Client.

Article 11. Réclamations et litiges

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de l'entreprise Maria Créations dans un délai de huit (8) jours maximum après la fin de l'événement. En cas de litige, l'attribution de compétence est faite auprès des tribunaux de la ville où se situe le siège social. Seul le droit français est applicable.

Article 12. Protection des données personnelles, autorisation de diffusion et reproduction

L'entreprise Maria Créations s'engage à ne pas divulguer les informations fournies par le Client qui seront tenues pour confidentielles. Toute information recueillie dans le cadre de l'établissement du cahier des charges pourra être communiquée aux partenaires commerciaux de Maria Créations qui seront tenus aux mêmes règles de confidentialité.

Le Client autorise l'entreprise Maria Créations à la prise de photos et/ou vidéos de son événement à des fins promotionnelles. L'entreprise Maria Créations pourra reproduire et/ou modifier les photos et/ou vidéos en fonction de ses besoins et les exploiter sur tous supports disponibles (diffusion sur le site internet, réseaux sociaux et d'autres supports).

Article 13. Propriété intellectuelle

Tous les éléments créés pour l'événement, tels que les conceptions visuelles, idées de décorations ou tout autre travail créatif réalisés par Maria Créations, demeurent la propriété exclusive de Maria Créations, sauf accord spécifique avec le client. Le client s'engage à ne pas reproduire, diffuser ou exploiter ces éléments sans l'accord écrit de Maria Créations.

Article 14. Loi applicable, réclamations et résolution des litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée. À défaut, le tribunal compétent sera celui du siège social de Maria Créations.

Date et signature du client, valant acceptation des présentes conditions générales de vente, validées directement à la signature du devis ci-joint,

MARIA CRÉATIONS
857 Avenue Emile Ripert, 13600 La Ciotat
06.59.62.40.26 / manon@mariacreations.fr

